

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Finances locales 7.7
Avances

**Classes de Découverte
2023
École Jules Verne
Versement d'acomptes**

DATE DE CONVOCATION
3 mars 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**

Nombre de présents : **20**

Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230309-2023-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Affichage : 20/03/2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-03-08

L'an deux mil vingt trois
le neuf mars à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – M. GOMIS –
Mme DUDOUEU – M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –
Mme BARRIERE – M. PETIT – M. LEMAIRE – M JEANJEAN – Mme
CREVON – Mme DUCHEMIN – M. BULARD – M. BIGOT– Mme
BOSQUIER– M. LE NOE – Mme FRIBOULET – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

Mme ESCLASSE à M GESLIN Francis

Mme DELOBEL à Mme MEZRAR

M. SACHOT à Mme BARRIERE

Mme QUOD-MAUGER à M GOMIS

M. FRESSEL à M ROGERET

M. BRUNET à Mme VANDEL

M MIZABI à Mme MALINGE

M. Frédéric GESLIN à Mme DUDOUEU

Excusés

Mme DUVAL

M GESLIN Francis est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Elisabeth VANDEL, Adjointe en charge de l'éducation, l'enfance, la Jeunesse et de la coopération.

En partenariat avec l'Education nationale, la Municipalité a fait le choix de permettre l'organisation des classes de découverte pour les enfants de ses écoles.

Cette année, un séjour est organisé à Grandcourt, dans la Somme, du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023 pour 2 classes de CM1/CM2 de l'école élémentaire J. Verne, soit 56 élèves. L'organisation sera assurée par la Ferme Européenne.

Un premier acompte de 30% doit être versé afin de réserver le séjour, soit 3 250 €, le solde de 6 750€ restant dû le jour du départ (15 mai 2023). Le coût total du séjour s'élève, pour la collectivité, à 10 000 €.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions pour le séjour 2023 de l'école élémentaire Jules Verne, et d'autoriser le versement d'acomptes selon les montants et les périodes indiquées.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales ;

La nomenclature M14 ;

Le budget 2023 de la Commune ;

L'avis de la Commission Éducation, Enfance, Jeunesse du lundi 27 février 2023 ;

Considérant :

Qu'un séjour est organisé à **Grandcourt** du lundi 15 au mercredi 17 mai 2023 pour 2 classes de CM1/CM2 soit 56 élèves de l'école élémentaire J. Verne ;

Que l'organisation sera assurée par la Ferme Européenne ;

Qu'un premier acompte de 30% doit être versé afin de réserver le séjour, soit 3 250 €, le solde de 6 750€ restant dû le jour du départ (15 mai 2023). Le coût total du séjour s'élève, pour la collectivité, à 10 000 € ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions pour le séjour 2023 de l'école élémentaire Jules Verne ;

Article 2- d'autoriser le versement d'acomptes selon les montants et les périodes indiquées.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, le jour, mois et an susdits